

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 27 (1969)
Heft: 4

Artikel: Réflexions sur la doctrine libérale
Autor: Schaller, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-136479>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions sur la doctrine libérale

François Schaller

professeur aux Universités de Lausanne et Berne

Notre propos n'est pas de présenter ici une histoire de la doctrine libérale: il faudrait y consacrer plusieurs volumes. Il ne s'agit pas davantage de faire l'apologie du libéralisme économique, tâche parfaitement vaine du moment que tout le monde peut comparer les conditions d'existence, là où ce libéralisme s'est imposé, à celles des pays où la liberté économique est bannie. Il n'est pas non plus question de répondre aux critiques, le plus souvent contradictoires, que les adversaires du libéralisme lui adressent, car, de nouveau, chacun a la faculté de juger l'arbre à ses fruits. Nous rappellerons très succinctement les rapports entre la théorie et la doctrine, puis ce qu'est la doctrine libérale, les raisons de son évolution et l'aspect sous lequel elle se présente aujourd'hui.

1. Doctrine libérale et théorie économique

La doctrine libérale partage avec la doctrine marxiste le périlleux honneur d'avoir inspiré certaines de nos sociétés modernes. Toutes deux se sont traduites dans la réalité économique et sociale de nombreux Etats. Elles puisent l'une et l'autre leur force dans le corps de théories à prétention scientifique sur lequel elles s'appuient. Doctrine et théorie ne se situent pas moins sur des plans différents. La première porte sur les faits une appréciation, un jugement de valeur, dépourvu par nature de tout caractère scientifique. La seconde a pour mission d'expliquer le réel et d'éclairer l'action.

Dans l'opinion publique, théories scientifiques et doctrines sociales ou politiques sont souvent confondues. C'est moins là le fruit du hasard que celui de la volonté délibérée des partisans autant que des adversaires d'un système social. Les uns tirent profit de cette confusion en liant le plus étroitement possible la doctrine — c'est-à-dire une morale, une éthique — à une construction scientifique, dont la rigueur emporte l'adhésion de ceux pour qui la raison et le bon sens servent encore de guides. Aussi s'efforcent-ils de démontrer qu'il n'est pas logiquement permis de souscrire à l'enseignement de la science économique, alors qu'on repousserait la doctrine qui la prolonge. Quant aux adversaires de celle-ci, ils sont bien conscients

qu'ils ne parviendront à miner la foi dans la doctrine qu'à la condition de prouver l'erreur des théories scientifiques qui lui servent de soubassement.

Certes, tout esprit scientifique est contraint d'opérer l'indispensable partage entre science et doctrine. Le progrès de la connaissance n'a jamais été obtenu qu'au prix d'un tel effort. Néanmoins, la confusion que tant de doctrinaires s'évertuent à propager est une arme dont l'utilisation doit être jugée de bonne guerre. L'expérience a montré qu'une doctrine sociale ne parvient à s'imposer durablement qu'à la condition de reposer sur un corps de théories économiques permettant d'expliquer les faits de façon satisfaisante à l'esprit, et de guider l'action. Tel est le cas, depuis près de deux siècles, de la doctrine libérale. Telle est aussi l'ambition de la doctrine marxiste. Les plus beaux discours en faveur de la coexistence pacifique n'empêcheront pas les comparaisons de s'établir partout où les possibilités d'information le permettent. La doctrine est menacée là où ses promesses, fondées sur une théorie économique déficiente, ne peuvent être tenues. Qui doute aujourd'hui de l'échec total qui eût été réservé au système libéral si la théorie économique élaborée au sein du monde libre n'était pas parvenue à fournir la solution technique de la crise générale de surproduction et à mettre un terme au chômage chronique et généralisé ? De même, si le niveau de vie de la population dans le Bloc communiste était un jour, par hypothèse, supérieur à celui de l'Occident, qui pourrait encore nourrir des illusions sur l'avenir réservé à nos structures politiques, économiques et sociales ?

La séparation tranchée entre théorie et doctrine demeure certes l'exigence primordiale de tout progrès scientifique, mais les chances de succès durable d'une doctrine sociale dépendent en grande partie, aujourd'hui, de la valeur scientifique de la théorie économique dont elle s'inspire. Au lendemain de la dernière guerre, Gaëtan Pirou ne le pensait pas, lorsqu'il écrivait : « Précisément parce que dans leur essence, les doctrines sont, non la photographie du réel, mais la projection d'un désir, leurs chances de succès ne dépendent pas principalement de leur degré de conformité avec la science économique, mais bien plutôt de la puissance des intérêts qu'elles traduisent et des sentiments qu'elles expriment. Aussi est-il un peu puéril d'espérer que l'on viendra à bout d'une doctrine lorsqu'on aura montré que telle ou telle de ses affirmations n'est point conforme aux faits »¹. Pirou s'apercevrait aujourd'hui que si la théorie scientifique sur laquelle repose la doctrine ne parvient pas à rendre compte des faits de manière à permettre d'en tirer le maximum de parti, les intérêts que traduit la doctrine ne peuvent être satisfaits. Ils sont trahis. L'attachement à la doctrine en pâtit beaucoup ; il s'efface progressivement. L'histoire en témoigne. Un avenir peut-être pas très éloigné confirmera cette étroite dépendance entre le crédit de la doctrine, fût-elle marxiste, et la valeur de la théorie économique. Le grand mérite de Pirou est d'avoir rappelé que tout esprit scientifique devait s'affranchir, dans ses recherches, des hypothèques que la doctrine fait peser sur lui. En ce sens, une distinction très nette sera toujours nécessaire entre les deux concepts de théorie et de doctrine.

¹ PIROU, GAËTAN : *Introduction à l'étude de l'économie politique* ; Recueil Sirey, Paris 1946 ; p. 298.

2. La doctrine économique libérale

Rien ne s'opposait à ce qu'elle demeurât immuable. Elle est une conception de l'homme, fondée sur les harmonies naturelles qu'un philosophe anglais, Adam Smith, a le premier dégagées systématiquement. Ces harmonies naturelles, une fois mises en évidence, constituèrent une donnée qui, effectivement, ne fut plus guère discutée jusqu'à nos jours. On admet que l'homme est *en général*, à quelques exceptions près, un être égoïste et rationnel, beaucoup plus préoccupé de ce qu'il juge être son bien que de celui des autres. Il est rationnel dans la mesure où il obéit aveuglément à la loi du moindre effort, tendant au résultat maximum au prix du minimum de peine. Jusque là, la doctrine ne pèche pas par excès d'optimisme. On ne saurait toutefois lui reprocher de manquer de réalisme.

Adam Smith se dit ensuite convaincu que nul mieux que la personne elle-même ne peut être juge de ses intérêts. Sur ce point, toutes les doctrines opposées aux totalitarismes de gauche ou de droite lui donnent aujourd'hui raison; seuls les modernes critiques de la société de consommation se présentent comme les censeurs qualifiés des besoins d'autrui.

Enfin, Smith relève l'identité de l'intérêt particulier et de l'intérêt général. Il cite l'exemple devenu classique du boucher à qui l'on doit notre repas; ce personnage agit cependant ainsi par égoïsme et par intérêt, non pas en se fondant sur un sentiment quelconque d'humanité. Les disciples de Smith ont d'ailleurs beaucoup exagéré la portée de ce passage du chapitre II de la *Richesse des Nations*¹. Le Maître d'Edimbourg n'excluait nullement l'intervention de l'Etat en de nombreux et très importants domaines, afin de mettre un terme aux abus les plus criants. Ceci fut trop souvent oublié par les tenants de la grande pensée libérale du XIX^e siècle. D'autre part, chez Smith, cette harmonie entre l'intérêt particulier et l'intérêt général n'est pas aussi « naturelle » que certains — Frédéric Bastiat par exemple — ont bien voulu le soutenir par la suite. En effet, pour qu'une telle identité se vérifie, il faut, dans l'esprit de Smith, que la concurrence soit effective. Elle seule assure la conformité entre l'intérêt particulier et l'avantage de la société. Dans le cas du monopole, les intérêts sont opposés, pense ce philosophe. Il paraît évident à Smith que le monopoleur usera de son privilège de manière à rançonner le consommateur, et la société tout entière en pâtira beaucoup. L'harmonie est rompue. Elle n'est donc, en un sens, pas du tout naturelle. Elle ne paraît l'être que dans un marché concurrentiel. A l'époque de Smith, la structure économique ne se prête guère au monopole de fait. Tout monopole tire son existence des institutions. Smith en déduit que la concurrence est seule naturelle, et qu'à défaut de l'action de l'Etat en faveur de la constitution de monopoles, elle s'impose d'elle-même, garantissant l'identité des intérêts. Personne ne songe à lui reprocher de n'avoir pas su, en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, prévoir l'évolution des structures de production et de distribution au cours des deux siècles à venir.

¹ SMITH, ADAM: *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations*; trad. Edwin Cannan; Alfred Costes, Paris 1950; t. I, p. 24.

Toute la doctrine du libéralisme économique est comprise dans ces quelques propositions. L'homme, égoïste et rationnel, ne songe qu'à lui. Ce faisant, il sert sans le vouloir les intérêts d'autrui, pour autant que l'économie soit abandonnée à elle-même, c'est-à-dire qu'elle soit de structure concurrentielle. L'homme est le meilleur juge de son intérêt. Celui de l'Etat est de gouverner politiquement une société riche. Toute société n'est riche que de l'abondance de biens à disposition des sujets qui la composent. La tâche de l'Etat est donc de reconnaître aux citoyens le maximum de liberté économique, afin d'assurer le maximum de richesse individuelle et sociale.

3. L'épreuve sévère de l'application

Il n'est nul besoin qu'une doctrine sociale évolue, aussi longtemps que son application à une société humaine est différée. L'anarchisme peut à présent demeurer égal à lui-même, car aucune société n'en fit jusqu'ici l'expérience. De jeunes et de moins jeunes personnes s'en vont aujourd'hui répétant, à la suite de Jean Jaurès: « Plutôt l'anarchie que le despotisme quel qu'il soit. » Rien ne permet de critiquer ce choix sur des bases objectives, puisque aucune société humaine n'a voulu à ce jour se détruire par la suppression d'une contrainte inséparable de toute existence sociale.

Il n'en va de même ni du libéralisme économique, ni du marxisme. L'un et l'autre se sont imposés. L'un et l'autre sont confrontés avec une réalité qu'ils prétendent façonner, conformément aux enseignements d'une théorie économique différente, dont s'inspirent deux doctrines sociales profondément divergentes. Une telle épreuve ne pouvait pas aller, à la longue, sans revisions périodiques, et parfois douloureuses, des canons de la doctrine. Qu'advint-il de la pensée libérale?

Elle repose, dès son origine — nous l'avons rappelé plus haut — sur une construction théorique à prétention scientifique, couramment qualifiée par les termes d'économie classique, libérale, traditionnelle, ou capitaliste. Il est juste de relever qu'on ne désigne pas autre chose lorsqu'on parle d'économie politique, à moins qu'il ne s'agisse de l'économie politique marxiste. Au XIX^e siècle, on appelle « économistes » les économistes libéraux. Les autres, comme l'a relevé Louis Salleron, sont les socialistes. Refuser la liberté, c'est refuser l'économie. Il n'y a d'économie que libérale.

A notre époque, tout esprit objectif conviendra que Marx, ce dernier des grands classiques, a lui aussi échafaudé un système économique complet, remarquablement cohérent, très proche d'ailleurs à *sa base* de l'enseignement de W. Petty, Le Trosne, Smith et Ricardo dont Marx est l'héritier spirituel. Dès la publication du *Capital*, et jusqu'à nos jours, le monde est donc en présence de deux systèmes d'économie politique, et de deux seulement. Aucune autre doctrine sociale ne peut légitimement prétendre, et ne prétend d'ailleurs offrir un corps de théories économiques capable d'expliquer la réalité, et de guider l'action dans le sens du maximum de satisfaction des besoins.

Contrairement à la doctrine corporative du Moyen Age et de l'Ancien Régime, le libéralisme économique du siècle dernier tendait à un progrès des conditions matérielles de la population. Progrès *momentané*, toutefois, car les Classiques ne pensaient pas, en général, qu'il fût possible d'améliorer indéfiniment le revenu de chacun. Le dynamisme de l'économie, pensait-on, allait éprouver ses limites dans un avenir assez rapproché et déjà prévisible. L'ère de l'abondance ne pouvait jamais être atteinte. La théorie de la baisse tendancielle du profit, de David Ricardo, ou l'état stationnaire entrevu par Stuart Mill témoignent de ce pessimisme. A la différence des maîtres de l'économie libérale, Marx fut le premier à prévoir l'état d'abondance, condition première de l'existence d'une société communiste où la prise au tas serait la règle.

Néanmoins, il importe peu que la croissance ait paru aux Classiques limitée dans le temps. L'essentiel fut bien de convaincre les esprits de la possibilité et de l'opportunité de l'extension de l'appareil économique, durant deux ou trois générations au moins. Chacun fut donc invité à en profiter le plus largement possible, par la pratique de ces deux grandes vertus bourgeoises que sont le travail et l'épargne.

Le décollage de l'économie s'opéra conformément aux principes libéraux. Semée de grands bonds en avant et de régressions catastrophiques, l'extension se poursuivit jusqu'à nos jours, où elle est plus accentuée que jamais et enfin continue.

Ce qui devait fatalement arriver se produisit. La croissance incessante de l'appareil de production, aiguillonnée par l'extraordinaire développement de techniques nouvelles, entraîna des modifications qui ne furent pas seulement quantitatives, mais aussi et peut-être même surtout qualitatives. Organisme vivant, l'économie ne pouvait guère s'épanouir sans faire craquer le corset de règles, de principes, d'usages, de coutumes, d'institutions qui facilitèrent certes ses premiers développements, mais ne pouvaient être adaptés à tous les stades d'une évolution sans fin. A la base, tout fut perpétuellement remis en question par des techniques, des pratiques commerciales, des besoins nouveaux. Au sommet, où plane la doctrine, les chocs furent moins violents. L'essentiel a été conservé. Il a fallu abandonner cependant bien des éléments, afin de s'adapter à des situations toujours renouvelées. L'Etat, dont l'ingérence dans l'économie était considérée comme la pire des hérésies, est devenu partout le plus grand consommateur, le plus grand producteur de services, le plus grand distributeur de revenus. La concurrence des prix, longtemps jugée le principe moteur de l'économie libérale, a d'abord fait l'objet de l'opposition farouche des doctrines socialistes et chrétienne-sociale. Elle n'a survécu qu'en changeant d'objet, de forme et presque de nature, au sein d'un système où le progrès et la croissance rapide excluent la guerre au couteau d'une concurrence de style XIX^e siècle. Et que dire de la propriété, inséparable de la direction et de la responsabilité dans les structures économiques du siècle dernier et qui, aujourd'hui, est si largement répandue et socialisée ?

4. Les raisons des mutations subies par la doctrine

Il n'est pas superflu de s'interroger sur les causes d'une évolution aussi radicale de la doctrine libérale. Elle est la seule, peut-être, à s'être transformée d'une façon si profonde, qu'elle en est devenue presque méconnaissable aux yeux d'observateurs superficiels. Pourquoi ? Parce qu'elle fut la seule à subir durant près de deux siècles, l'épreuve de l'application. Elle a métamorphosé notre monde à un point tel que les sociétés libérales ont été pratiquement affranchies de la misère matérielle, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. Ses pires adversaires en conviennent et lui rendent sur ce point, à la suite de Marx, un hommage mérité. Le choc en retour était inévitable. La doctrine a bouleversé les vieilles structures du monde, et celles-ci, par l'effet même de leurs mutations profondes, ont transformé la doctrine. Si la dialectique marxiste ne signifiait que cela, il serait difficile de n'y pas souscrire.

Les exemples d'une telle influence réciproque sont d'ailleurs nombreux. Il suffira d'en rappeler quelques-uns.

a) *La transformation des structures.* En ce XVIII^e siècle où pour la première fois furent clairement formulés les principes du libéralisme économique, tant par François Quesnay et ses disciples que par les précurseurs anglais des Classiques ou par Adam Smith lui-même, les structures de production étaient celles héritées du Moyen Age. Une multitude de cellules minuscules, une faible gamme de produits, des techniques uniformes et rudimentaires garantissaient le fonctionnement d'une concurrence à peu près parfaite. La contrainte exercée par celle-ci sur chaque producteur, alliée à la recherche d'un profit jugé enfin légitime, orienta les efforts de chacun vers l'utilisation de modes de production améliorés. Ce fut la première révolution des techniques. Dès le XIX^e siècle en effet, l'investissement joua un rôle de plus en plus grand dans la production d'abord, dans la distribution ensuite. La composition organique du capital, c'est-à-dire le rapport entre les capitaux fixes (l'investissement) et les capitaux circulants (salaires et autres coûts proportionnels) se modifia. C'est l'un des mérites de Marx d'avoir attiré l'attention sur ce phénomène, dans un but d'ailleurs très différent. L'importance constamment croissante de l'investissement provoqua, et de nos jours plus que jamais, un mouvement de concentration. La taille de l'entreprise *doit* s'élever en proportion des frais fixes, afin de répartir ceux-ci sur un plus grand nombre d'articles et de réduire ainsi le coût de chacun d'eux. Semblable évolution ne fut rendue possible que par la concurrence des prix à laquelle se livraient une multitude de cellules de production minuscules. Cette évolution même détruit progressivement la structure qui lui a donné naissance. Au grand nombre de petits ateliers se substitue le petit nombre de grandes entreprises. En Amérique, cinq cents firmes produisent plus de la moitié de tous les biens et services des Etats-Unis. La concurrence parfaite cède la place à la concurrence oligopolistique. Celle-ci n'est pas moins dure que celle-là. Elle se manifeste néanmoins d'une façon bien différente. Son objet est la qualité et la différenciation des articles, la publicité, la recherche et le progrès technique surtout. Elle ne se limite donc plus à la guerre des prix. Qui se penche aujourd'hui sur un texte

des débuts du siècle dernier consacré à l'éloge de la concurrence des prix, ne peut se défaire de l'impression d'être projeté dans un autre monde. Car que voit-on à présent ? Les branches d'industrie ayant conservé une structure micro-économique assez proche de celle en honneur dans le passé sont celles qui accusent les progrès techniques les plus faibles, les profits les plus bas, les prix réels relativement les plus élevés, et l'évolution la plus lente. Ces industries ne bénéficient plus de la sollicitude du Pouvoir, pas plus que de celle des syndicats ouvriers ou des milieux patronaux du pays. Elles constituent la faiblesse d'une économie nationale, n'en déplaie à Smith ou à J.-B. Say. La concurrence classique, en limant les profits, s'oppose actuellement à la recherche scientifique si coûteuse, au progrès, et à l'élévation des salaires. Les Classiques s'étaient-ils trompés ? Nullement. Serait-ce alors que les doctrinaires, qui, tout au long du XIX^e siècle et des débuts du nôtre, centrèrent leurs attaques sur la concurrence, eurent finalement raison d'elle ? Pas le moins du monde et leur influence fut toujours négligeable. La concurrence classique s'est détruite elle-même, en s'épanouissant. Son succès postulait sa disparition. Elle n'était qu'une phase, absolument indispensable, d'une évolution qui la dépasse. Historiquement, elle ne fut pas moins une pièce maîtresse de la doctrine libérale classique.

b) *La dissociation du commandement et de la propriété.* Alors que dans la pensée libérale — et dans celle de Marx aussi bien — les personnages responsables du procès de production sont au nombre de deux, le patron propriétaire de l'entreprise et le salarié (le bourgeois capitaliste et le prolétaire), la concentration des cellules de production a dissocié la direction de la firme et sa propriété. Le capital investi dans une entreprise moderne est si considérable qu'une seule personne peut rarement le posséder en entier ou en majorité. Le pourrait-elle qu'il lui serait difficile de fournir toujours à la firme les capitaux frais indispensables à l'expansion rapide, à la recherche et à l'exploitation des résultats de celle-ci. Chaque année, de grandes entreprises de famille sont obligées d'abandonner leur caractère et de « socialiser » leur capital. Dans le cadre des organes de direction, le critère de l'aptitude l'emporte sur celui de la propriété, assurant ainsi, par nécessité d'ailleurs, la démocratisation de la firme moderne.

C'est peut-être dans cette transformation que réside, aux yeux de certains, l'entorse la plus grave aux fondements de la doctrine libérale classique. J. K. Galbraith n'a pas manqué de le souligner dans l'un de ses ouvrages.¹ Rappelons que toute la dynamique de la doctrine classique repose sur l'égoïsme de l'homme. On peut évidemment regretter beaucoup que l'individu préfère travailler pour lui plutôt que pour autrui. C'est un fait malheureux, mais ce n'en est pas moins un fait avec lequel les utopistes et les propagandistes de l'homme nouveau ont eu tort de ne pas compter. L'harmonie décrite par Adam Smith et ses disciples, base de la doctrine libérale, consiste en ceci qu'en cherchant à satisfaire ses penchants égoïstes, l'individu agit bien involontairement dans l'intérêt de la société tout entière. C'est

¹ Voir aussi GALBRAITH J.-K. : « Le nouvel Etat industriel : présentation, critiques et conséquences », *Revue économique et sociale*, août 1969.

encore là un fait qu'on peut difficilement contester, du moins dans l'immense majorité des cas. Or, voici qu'au sein des formes modernes de l'économie, les directeurs travaillent non plus dans le dessein de maximiser leur propre profit, mais celui des actionnaires dont l'influence sur la firme est souvent à peu près nulle. Avec le succès que l'on sait, ces cadres supérieurs travaillent pour autrui et non plus pour eux-mêmes. La doctrine traditionnelle paraît prise en défaut. Galbraith triomphe: « La maximisation du profit comporte une contradiction notable. Ceux qui tiennent les commandes renoncent à leur avantage personnel pour accroître le profit de tiers »¹.

En réalité, y a-t-il contradiction ? Il est bien permis d'en douter. Adam Smith a souligné avec force que chacun travaillait pour son profit. La forme de la société qu'il avait sous les yeux l'inclinait à penser que ce gain était d'ordre pécuniaire. Le philosophe qu'il était ne pouvait pas exclure, toutefois, d'autres formes de profit. Il est évident que les membres de la technostructure chère à Galbraith travaillent bel et bien pour eux, pour la satisfaction qu'ils éprouvent dans le commandement de vastes complexes de production et de distribution, véritables puissances industrielles. Ils travaillent pour la joie que leur procurent la conscience de leur génie, la gloire, le succès, la considération de leurs semblables, et aussi des revenus qui ne sont pas sans quelque rapport — Galbraith nous le concédera — avec la croissance de la firme et ses résultats. Cet ensemble de mobiles s'intègre parfaitement dans la notion d'intérêt personnel telle qu'elle a été envisagée par la philosophie classique. La contradiction n'est évidente que dans l'esprit de Galbraith aussi longtemps que celui-ci n'aura pas fourni la preuve, difficile à donner, que le P.D.G. ne se dépense sans compter que par amour des actionnaires. Que si tel devait être néanmoins le cas, ce dont il est bien permis de douter, encore faudrait-il considérer si le prestige dont il jouirait auprès d'eux ne constituerait pas à ses yeux un avantage de grand prix, compte tenu d'une rémunération pécuniaire excédant les possibilités de consommation d'une personne nécessairement suroccupée.

On ne peut nier cependant qu'il y ait ici évolution. Toute évolution n'est pas une contradiction. Une fois de plus, la dissociation entre la fonction de commandement et celle de propriété n'est devenue fatale que par l'application et le succès d'une doctrine libérale fondée à l'origine sur la réunion de ces deux fonctions dans la même personne.

c) *L'Etat, principal agent économique*. S'il est une constante de la doctrine libérale, au siècle dernier, c'est bien l'opposition à toute forme d'intervention de l'Etat dans l'économie. Moins véhémente dans les pays anglo-saxons, où l'Etat s'abstenait réellement, qu'en France où depuis Colbert l'administration est le principal obstacle à la croissance, cette opposition paraissait partout irréductible. Frédéric Bastiat et ses émules, qui incarnaient le courant de pensée optimiste fran-

¹ GALBRAITH, JOHN KENNETH: *Le Nouvel Etat industriel* ; trad. Crémieux-Brilhac et Le Nan; Gallimard, Paris 1968; p. 125.

çais, nous ont laissé sur le sujet des discours éloquents. Il était généralement admis par les esprits les plus éclairés que lorsque l'Etat s'attachait à faire le bien, il le faisait mal, alors que faisant le mal, il le faisait bien. L'attitude à l'égard de l'Etat s'est profondément modifiée sous l'effet de plusieurs circonstances.

La principale fut la crise de surproduction, générale et chronique, des années 30. La théorie économique traditionnelle a prouvé, à cette occasion, son incapacité totale de fournir une explication satisfaisante de ce phénomène, et, par conséquent, de permettre de lutter efficacement contre le fléau. Le crédit de la doctrine libérale en souffrit considérablement, au point d'être momentanément ruiné en certains pays industriels. Aujourd'hui, c'en serait fait des libertés humaines — inconcevables sans celle qui les conditionne toutes, la liberté économique — si la revision fondamentale des théories classiques n'avait été opérée in extremis par John Maynard Keynes. De tradition profondément libérale, cet Anglais a retourné la construction traditionnelle, qu'il fonde à présent sur l'investissement et non plus sur la demande effective et solvable. Son œuvre a un caractère exclusivement technique, scientifique. Il a sauvé la doctrine libérale, prouvant une fois de plus que le succès d'une doctrine sociale dépend en grande partie, finalement, de la valeur des théories économiques sur lesquelles elle s'appuie. Keynes, dans son système, le seul qui puisse être comparé par son ampleur et sa cohérence à ceux de Ricardo ou de Marx, attribue à l'Etat un rôle économique essentiel. Non pas que le Pouvoir soit invité à s'introduire dès lors dans le jeu économique. Il ne doit pas fausser, par sa puissance, les règles de ce jeu ni les lois du marché. Son intervention s'exerce sur les cadres de l'économie, et non à l'intérieur de ceux-ci. Par son action sur la conjoncture, l'Etat n'entre nullement en concurrence avec l'économie privée. Il se contente de mener une politique monétaire. Il agit également sur le volume des travaux publics de manière à entretenir au sein de l'économie nationale un niveau de plein emploi, une demande globale toujours suffisante. La valeur scientifique d'une telle théorie est à présent démontrée par vingt-cinq années d'expérience. Le chômage conjoncturel appartient au passé. Il est définitivement éliminé. Seuls, le chômage technologique, et celui né de circonstances politiques ou sociales défavorables à la croissance économique, se produisent encore. Le premier, contre les effets duquel il est relativement facile de lutter, est la rançon du progrès. Le second n'est pas de nature économique.

L'Etat moderne intervient donc en permanence sur les cadres de l'économie, pour prévenir l'un ou l'autre des deux déséquilibres dont toute société dynamique est perpétuellement menacée: la surproduction et le chômage d'une part, la surchauffe et l'inflation de l'autre. Dans la pensée libérale traditionnelle, semblable intervention était jugée, à tort, parfaitement superflue. L'équilibre de plein emploi était censé se réaliser de façon spontanée par les mécanismes de l'économie privée. On sait que tel ne fut jamais le cas. Néanmoins, l'action de l'Etat ne s'exerçant pas, selon Keynes, sur les mécanismes du marché, mais sur la conjoncture, elle n'est nullement en contradiction avec l'esprit de la doctrine libérale la plus orthodoxe.

Si Jean-Baptiste Say, par sa loi des débouchés, n'avait pas fourvoyé la science économique pendant cent-cinquante ans, l'intervention de l'Etat à des fins conjoncturelles aurait certainement été admise dès la première moitié du siècle dernier.

Il en va différemment du rôle joué par l'Etat comme producteur et comme consommateur. Sur ce point, on ne saurait nier que l'opposition de l'économie politique était irréductible. L'Etat doit s'abstenir de toute concurrence à l'égard de l'économie privée. Emanant de la puissance publique, la concurrence à laquelle se livrerait l'Etat serait nécessairement déloyale. Les facilités de crédit dont le Pouvoir jouit, les deniers publics servant à la couverture des déficits, les pressions de toute nature exercées sur les citoyens faussent le jeu concurrentiel normal. Semblable enseignement a conservé sa valeur aujourd'hui, et les expériences tentées en de nombreux pays confirment à l'envi l'incapacité de l'Etat de produire rationnellement.

Les Classiques en déduisirent, un peu naïvement néanmoins, que l'Etat devait s'abstenir de toute production. Ils ne pouvaient prévoir que le succès extraordinaire du régime capitaliste allait donner naissance à des besoins nouveaux, dont la satisfaction ne pouvait être assurée par les lois de l'économie de marché. Ainsi en est-il de la poste et de certains moyens de transport où la concurrence est parfois plus nuisible qu'utile; il en va de même de l'enseignement et de la formation professionnelle, de l'épuration des eaux et de l'air, de l'appareil destiné à la régulation de la circulation, etc. Frédéric Bastiat, au milieu du siècle dernier, a su discerner et décrire avec un rare bonheur la chute continue des utilités dans le domaine de la gratuité. Il ne devina guère qu'à l'inverse, de nombreux biens alors gratuits (l'eau, l'air, le silence, les espaces de verdure, les voies de cheminement, etc.) deviendraient un jour extraordinairement onéreux. La production de tels services ne se prêtant pas aux lois de l'échange marchand, l'Etat seul peut l'assurer. Devenu partout le plus grand producteur de services, l'Etat est aussi le plus grand client de l'économie et le principal dispensateur de revenus. Son action monolithique pèse de plus en plus lourdement sur le marché, dont il est à même d'influencer les prix par l'importance de ses commandes et le choix du moment où celles-ci sont passées. De plus, comme employeur principal dans la société nationale, il exerce en fait, bien qu'il s'en défende souvent, une influence directe sur le niveau général des salaires. Semblable évolution, absolument inévitable, n'est pas moins contraire à la doctrine libérale qui fut bien obligée sur ce point d'adopter une plus grande souplesse. Ici de nouveau, l'évolution ne fut nullement imposée de l'extérieur du système, par l'action d'une idéologie quelconque, mais par les transformations intérieures que précipita le succès même du capitalisme.

5. La crise de la pensée libérale

Dans la mesure où le système libéral parvenait à s'imposer aux principales nations occidentales durant un long temps, une crise de la doctrine devenait inévitable. En affranchissant de la misère matérielle les sociétés humaines qui avaient

adopté le capitalisme, la doctrine libérale a transformé le monde. Cette transformation même — et nullement l'action d'idéologies concurrentes — a modifié le milieu sur lequel la doctrine s'était édifiée. Une rupture apparut, de plus en plus prononcée, entre la construction doctrinale et la réalité vivante des économies avancées. Cette rupture est la manifestation d'une crise de la pensée libérale. A partir de là, en effet, deux attitudes sont possibles : ou renoncer en bloc à une doctrine que contredit en partie le déroulement de la vie économique, ou se livrer à un effort d'adaptation de cette doctrine aux exigences du monde moderne. Ce choix, qui s'impose depuis longtemps déjà, constitue l'aspect le plus aigu de la crise dont nous parlons.

La plupart des économistes ont opté en faveur de l'adaptation. Pas tous, cependant. Persuadés qu'il n'est pas possible d'abandonner certaines exigences du système sans renoncer du même coup à sauver l'essentiel, c'est-à-dire la liberté économique de l'individu, d'aucuns ont procédé au constat de décès de la doctrine qui leur était chère. Ils l'ont fait non sans regrets, et avec passablement d'amertume. Les autres, moins pessimistes, et de beaucoup les plus nombreux, se sont attachés à préserver ce qui pouvait l'être encore, en restreignant l'éventail des conditions jugées indispensables à la sauvegarde de la liberté individuelle. Des divergences apparaissent nécessairement dans l'établissement d'un tel inventaire. La doctrine perd en unité et en cohérence ce qu'elle gagne en vraisemblance par une plus large conformité aux faits, et une valeur explicative supérieure. En somme, elle vieillit, mais cette usure n'est-elle pas, pour toute doctrine, la rançon d'un long règne ? Seules, celles qui ne sont jamais parvenues à s'imposer à aucune société humaine peuvent conserver indéfiniment leur fraîcheur et leur intransigeance. Les idées s'usent à l'exercice du pouvoir non moins que les hommes eux-mêmes. Encore n'est-ce pas une justification suffisante de leur abandon. Il faudrait, pour qu'elles soient légitimement répudiées, qu'une doctrine nouvelle se dresse et offre aux hommes des perspectives préférables. La promesse d'une apocalypse, d'un bouleversement général débouchant sur le néant, ou de l'esclavage suscitant le désespoir, ne suffit pas. Plus vraisemblablement — et à moins d'une catastrophe improbable, mais qu'on ne saurait exclure d'emblée — la doctrine sociale de l'avenir prendra racine dans celle qui s'imposa si longtemps. Elle en conservera probablement la finalité. Une telle hypothèse tend à donner raison aux économistes qui s'efforcent de procéder à une adaptation continue de la pensée libérale, plutôt qu'à enfermer celle-ci au musée des doctrines. C'est, de leur part, certainement plus qu'un vœu. Des signes qui ne sauraient tromper se multiplient ces derniers temps, prouvant clairement que l'aspiration à la liberté est plus vive que jamais au sein des populations qui en ont été privées longtemps. Il est frappant de constater que ces revendications portent l'effort principal sur la liberté économique, peut-être la moins noble de toutes, mais en l'absence de laquelle aucune autre ne peut jamais être obtenue.

6. La fin de l'économie libérale

Dans la pensée française, l'économiste le plus représentatif du courant pessimiste est, nous semble-t-il, Louis Salleron. Pour lui, l'économie libérale et l'économie

politique elle-même, indissociable de la première, sont finies. L'âge économique est terminé. La science s'est développée de Quesnay à Jean-Baptiste Say. Les Classiques l'ont conduite à son état d'achèvement. La suite ne fut que rallonge. La multitude de très petites cellules de production assurait le fonctionnement d'un mécanisme économique fondé sur la loi des grands nombres. Le phénomène pouvait être objet de science. Des lois très sûres étaient dégagées. Rien de semblable n'est plus possible lorsque, sous l'effet des techniques et de la croissance qu'elles engendrent, quelques grandes unités se substituent à la masse des entreprises minuscules. L'homme n'est plus libre. Il subit la contrainte de ses semblables, de la société. Personne n'est plus soumis aux mécanismes aveugles, et par là neutres et impartiaux, d'une économie de micro-unités. « Il est exact que l'expansion, bien loin de se ralentir, prend un essor nouveau. Mais elle ne véhicule plus la liberté parce que ses dimensions sont devenues géantes. L'expansion a été libérale aussi longtemps que les unités de production ont été petites. Elle devient autoritaire maintenant que les unités sont immenses. L'équilibre ne peut plus se réaliser spontanément, comme naguère, par la rivalité de millions et de millions d'entrepreneurs. Il faut une poigne directrice. Est-ce donc la fin de l'Economie libérale ? Oui. Est-ce alors la fin de l'économie politique ? Encore oui. (...) L'économie, à la place qu'elle occupera, sera encore l'économie capitaliste et libérale. Mais elle ne fera plus la loi à la société : elle subira la loi de la société »¹. L'âge économique est donc terminé, et nous débouchons sur celui de la contrainte étatique.

Un tel pessimisme paraît tout de même exagéré. Que l'on se place sous l'angle du producteur, ou sous celui du consommateur, il n'est nullement démontré que la transformation, certes profonde, subie par les structures de production a porté un coup mortel à la liberté économique. Relevons d'abord que les petites et moyennes entreprises changent de nature plutôt qu'elles ne tendent à disparaître totalement. Il est vrai que leur durée de vie moyenne s'abaisse beaucoup. En certains secteurs, elles sont condamnées, mais ce n'est souvent que pour resurgir en d'autres. Les firmes géantes engendrent les petites entreprises plus qu'elles ne tendent à les anéantir. Les trente mille sous-traitants de la General Motors compensent, et bien au-delà, les quelques producteurs éliminés par ce géant.

Même, abstraction faite de ce phénomène, la liberté économique n'est pas modifiée pour l'immense majorité de la population industrielle qui, au début du siècle dernier comme à notre époque, avait le statut de salarié et non celui de chef d'entreprise. Aujourd'hui comme hier, chacun peut choisir sa profession, son emploi, en fonction de ses goûts, de ses aptitudes, bref, de son intérêt personnel. Sur ce plan, rien de fondamental n'est supprimé.

Enfin, le consommateur, précédemment libre de ses choix, a-t-il à présent perdu cette liberté par le fait que sa demande est formulée sur un marché oligopolistique, au pire monopolistique ? Il faudrait, pour l'affirmer, prouver qu'il est de la nature

¹ SALLERON, LOUIS: *L'Economie libérale* ; Arthème Fayard, Paris 1949 ; pp. 14-15.

du monopole industriel, opérant au sein d'une société riche, de rançonner le consommateur. S'il s'agit d'un monopole d'Etat, non soumis par définition à la loi du profit, chacun en est assurément convaincu : sans gain pour personne, le consommateur et le contribuable feront les frais de l'irrationalité et du gaspillage dans la production. Mais, dans l'hypothèse d'un oligopole, ou d'un monopole industriel privé (d'ailleurs fort rare et perpétuellement menacé dans son existence), est-il certain que l'intérêt de ces entreprises les incite à abuser de leur position dominante ? En 1939, M. Jacques Rueff le pensait, qui déclarait au Centre international pour la rénovation du libéralisme : « Je dis qu'il ne peut pas y avoir de mains saines en cette matière et que la maîtrise du prix conduira toujours à exploiter le consommateur et aura toujours pour effet de diminuer le niveau de vie des hommes. » Depuis trente ans, la théorie du monopole, celle de l'oligopole, et surtout l'expérience du milieu économique où cette dernière forme s'est généralisée obligent à nuancer beaucoup un jugement aussi abrupt. La baisse du prix réel est nettement plus sensible dans le cas des produits des firmes géantes que dans celui des entreprises de taille modeste. Le profit plus élevé est essentiellement utilisé au financement de la recherche et à l'exploitation de ses résultats. La nécessité d'écouler davantage, pour gagner plus, oblige à la baisse du prix réel. Le consommateur est le premier bénéficiaire de cette politique, et l'opposition au mouvement de concentration toujours plus prononcé dans les entreprises n'émane pas de lui, rappelons-le, ni des syndicats ouvriers. On ne peut donc soutenir, sans chercher le paradoxe, que l'élévation continue de son pouvoir d'achat prive le consommateur de sa liberté, bien au contraire.

7. Le néo-libéralisme

En vérité, il serait plus juste de recourir ici au pluriel, et de parler des néo-libéralismes. En effet, nous ne sommes plus en présence d'une doctrine économique aux contours très marqués, mais plutôt d'un grand nombre d'opinions qui diffèrent plus ou moins d'un auteur à l'autre. La volonté de conserver à la personne humaine le maximum de liberté afin de permettre son épanouissement forme le commun dénominateur de ces courants de pensée.

Dès avant la dernière guerre, il apparut évident à beaucoup qu'il n'était plus possible, et qu'il serait donc déraisonnable de vouloir souscrire encore et sans réserves à toutes les exigences de la doctrine libérale classique. Plutôt que de se résigner, comme le fit Louis Salleron, à prendre acte de la fin du libéralisme, beaucoup d'auteurs, à la suite de l'économiste et publiciste américain Walter Lippmann, se sont efforcés de partir à frais nouveaux et de repenser l'ensemble de la doctrine libérale. En somme, ils se distinguent les uns des autres essentiellement par l'ampleur des abandons qu'ils consentent aux dépens de l'orthodoxie libérale de style *xix^e* siècle. Dans l'impossibilité de relever ici toutes les opinions, et même les principales d'entre elles, force nous est de procéder à un choix, arbitraire par définition. Différentes raisons nous incitent à rappeler, d'abord, la thèse de M. Jacques Rueff. La grande clarté de ses idées et l'abondance de ses publications nous épargnent le risque

d'un grave malentendu dans l'interprétation de sa pensée. Surtout, l'autorité de l'auteur est telle aujourd'hui que sa conception du libéralisme économique semble être partagée par de larges milieux, à l'étranger autant qu'en France. Enfin, M. Rueff est peut-être l'économiste libéral qui est allé le plus avant dans sa volonté de rénovation de la doctrine classique, alors même que le préfixe « néo » lui paraît indésirable.

Pour M. Rueff — aussi bien, d'ailleurs, que pour le regretté Daniel Villey — « un système libéral est un système où l'équilibre économique est établi par le mécanisme des prix. » C'est toute la théorie des vrais et des faux droits, développée par M. Rueff dans *L'Ordre social*, qu'il faudrait reproduire ici. Un système social est perverti et la liberté individuelle s'évanouit lorsque les prix sont imposés, car de faux droits sont alors substitués à de vrais droits. En régime de prix libres, toute personne a la certitude de trouver preneur lorsqu'elle voudra échanger la chose possédée. Le prix se fixe, à chaque instant, au niveau qui assure l'équilibre du marché. Les droits sont échangés à leur valeur objective. A cette valeur, la volonté d'échanger est la manifestation de la liberté. « Mais l'autorité contraignante, dans sa toute-puissance, peut interdire les transactions conclues à un prix inférieur ou supérieur à un niveau déterminé... A concurrence de ce montant (supérieur) certains titulaires de droits ne peuvent réussir à échanger les richesses qu'ils détiennent. La faculté de disposition qui leur était promise est illusoire: leur droit est un faux droit... Le prix d'équilibre du marché est une réalité objective, même lorsqu'il n'est pas le prix du marché. Que ceux qui en doutent veuillent bien évoquer les expériences innombrables de prix minima »¹. Ce ne seront certes pas les horlogers suisses, dont l'expérience des prix imposés fut (trop) longue, qui contrediront cette vérité d'évidence. La liberté est donc garantie par le fonctionnement du mécanisme des prix. Pour M. Rueff, telle est la condition nécessaire, *mais aussi suffisante*, d'une économie libérale.

L'auteur, toutefois, ne confond pas la doctrine libérale avec le spontanéisme et l'abstention de l'Etat. La mission du Pouvoir est de modifier le comportement des hommes. L'Etat sera donc conduit à donner aux citoyens des raisons d'agir dans le sens désiré par l'intérêt général. Il y parviendra dans la mesure où il saura obliger les hommes à agir autrement qu'ils n'agiraient au vu des seules conséquences de leurs actes. Pour y parvenir, il importera d'utiliser la nature de l'homme, non d'essayer de la modifier. Les pressions et les moyens de contrainte dont le Pouvoir usera ne seront donc nullement contraires à la doctrine libérale, pour autant que soit respecté le mécanisme des prix. Lui seul est intangible. Les autres éléments constituent les données contingentes du cadre social au milieu desquelles s'est développé le libéralisme. « Un système libéral comme celui que je conçois, déclare M. Rueff, n'exclut pas les interventions économiques. » Daniel Villey lui fait écho lorsqu'il écrit: « L'intervention libérale laisse les sujets individuels pleinement libres de leurs

¹ RUEFF, JACQUES: *L'Ordre social*; Librairie de Médecis, Paris 1948, p. 548.

offres et de leurs demandes. Seulement elle modifie les conditions du marché, de telle manière qu'ils se trouvent dans l'ensemble incités à vouloir d'eux-mêmes, pour la maximisation de leur propre satisfaction personnelle, ce que l'Etat s'était proposé qu'ils voulussent, étant donné ce qu'il estime préférable dans l'intérêt général. L'intervention libérale ainsi définie se fait essentiellement par le moyen de l'impôt et de la subvention » ¹.

Dans la pensée de ces auteurs, les taxes douanières, fussent-elles très élevées, l'impôt sous toutes ses formes, les subventions elles-mêmes ne s'opposent donc pas au mécanisme des prix. Les sujets restent libres de produire ou de consommer à leur gré. Les prix continuent à se former librement et à égaliser l'offre et la demande. Le mécanisme des prix demeurant intact, la condition requise par la doctrine néo-libérale est satisfaite.

8. Une conception plus exigeante

Certains esprits libéraux se refusent à suivre M. Rueff et ses disciples aussi loin dans la voie des concessions à l'interventionnisme étatique. Ainsi, Wilhelm Röpke, le champion du « tiers chemin », peu suspect d'intransigeance, a souligné dans l'un de ses derniers écrits le danger de voir l'économie de marché sapée par une politique fiscale dévorante. Il soupçonna le néo-socialisme de prendre la forme insidieuse et apparemment inoffensive du « socialisme fiscal », bien propre à tuer tout effort nouveau en vue d'accroître ou d'améliorer la production. M. Alfred Sauvy, de son côté, rappelle que la fiscalité progressive fait régressive la rémunération des services rendus. C'est le plus sûr moyen de réduire la production de ceux-ci, et de modifier ainsi, à long terme, les conditions du marché.

D'autres auteurs estiment que l'économie libérale est insuffisamment caractérisée par le recours aux mécanismes du marché. Ainsi, avant la dernière guerre déjà, Louis Marlio s'opposait sur ce point à M. Jacques Rueff. Selon lui, la doctrine libérale exige et implique la recherche du maximum d'utilité. D'autres parleront du recours au maximum de rationalité. Il y aurait donc économie libérale dans la mesure où la personne, producteur ou consommateur, ne serait pas entravée par l'action de l'Etat dans son effort en vue d'agir avec le maximum de rationalité ². Certes, une telle définition inclut évidemment l'existence du marché, aussi bien qu'elle exclut un planisme impératif qui suppose une société autoritaire et la négation de la dignité humaine. Mais elle dépasse la simple exigence du marché, en ce sens qu'elle considère que toute intervention de l'Etat qui, à long terme, s'oppose à cette recherche de la rationalité, est contraire à la doctrine libérale. Tel sera le cas, notamment, des prix politiques qui semblent, hélas, de plus en plus répandus en nos pays

¹ VILLEY, DANIEL : *Les fondements philosophiques des systèmes économiques* ; Payot, Paris 1967 ; p. 159.

² C'est la thèse que nous avons brièvement esquissée aux Journées du Mont-Pèlerin, en avril 1969, et qui a été reproduite dans le numéro spécial de la *Revue économique et sociale* d'octobre 1969. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

alors qu'en leur patrie d'origine, l'URSS, ils apparaissent enfin suspects. La subvention fausse le prix, de même que la taxe ou l'impôt. Il y a moindre mal lorsque l'une ou l'autre sont appliquées de manière égale à l'ensemble des biens et des services, car l'équilibre du marché est déplacé, et non pas rompu. Il en va différemment lorsque la subvention, ce qui est presque toujours le cas, ne concerne que certains produits, dans le but avoué d'en modifier le prix de marché et de cacher ainsi la vérité des prix. Certes, il n'est pas exclu que l'article bénéficiant d'une subvention s'échange sur un marché au prix fixé par l'offre et la demande. Dans ces conditions, MM. Rueff et Villey, par exemple, estimeront qu'aucune atteinte n'est portée au principe fondamental de la doctrine libérale. On peut ne point partager cet avis, qui fait par ailleurs si bon marché de l'enseignement de Walras sur l'interdépendance économique. Ce prix est faux. Il est inférieur à ce qu'il eût été sans la subvention étatique. La demande dont l'article est l'objet en est d'autant plus élevée; tel est, évidemment, le but unique recherché par la subvention. Le consommateur paye le produit moins cher qu'il n'a coûté à la société. La production cesse donc d'être rationnelle. Le gaspillage apparaît. De plus, le prix faussé par la subvention provoque nécessairement des déplacements de pouvoir d'achat sur le marché. C'est finalement l'équilibre général de celui-ci qui est entièrement perturbé par cette intervention anti-libérale, et l'absence de vérité des prix. Il est impossible de déplacer une bille, située parmi d'autres au fond d'un bol, sans modifier l'équilibre de chacune d'elles.

L'impôt, dans la mesure où il sert à financer l'infrastructure du pays, ou la production de services qui ne répondent pas aux lois de l'échange marchand, ne porte nullement atteinte, en principe, à la rationalité économique. Tout dépend encore, évidemment, des modalités de son prélèvement. On sait qu'une fiscalité envahissante, en provoquant la fuite des capitaux, est cause des pires gaspillages.

De plus, la protection douanière est en principe contraire à toute rationalité économique. Elle n'est pas moins expressément admise par M. Rueff qui déclare: « Je considère qu'on peut imaginer *un système libéral pur* avec des protections très élevées par droits de douane »¹. On s'aperçoit de la différence profonde entre les deux conceptions, car pour d'autres la taxe douanière est anti-libérale dans ses effets. Ceux-ci consistent à orienter, ou du moins à favoriser la production d'un pays dans une direction non conforme à la rationalité économique. Bien sûr qu'un protectionnisme anti-dumping, ou momentané, c'est-à-dire destiné à permettre la croissance ou le développement d'une industrie *nouvelle*, n'a rien de contraire au libéralisme économique. Il n'en va pas de même de celui dont le but, ou l'effet, est de permettre à des entreprises marginales de subsister à l'ombre d'un secteur abrité.

Enfin, on peut s'interroger au sujet de certaines pratiques de l'Etat moderne, tendant à imposer un contrôle public de la qualité des produits exportés. Dans tous les cas, un tel contrôle n'a rien de contraire à la liberté économique dans

¹ RUEFF, JACQUES; idem, p. 461.

l'optique qui est celle de M. Rueff, car le mécanisme de la formation du prix sur le marché n'est pas en cause. Considérée sous l'angle de la rationalité économique, une telle mesure ne sera pas anti-libérale lorsqu'elle se proposera de protéger le consommateur contre la fraude, en lui évitant d'être trompé sur la qualité du produit et des services qu'il peut raisonnablement attendre de celui-ci. Elle ne sera pas moins admise lorsqu'elle aura pour but d'éviter une concurrence déloyale. Certains producteurs peu scrupuleux peuvent être tentés d'écouler leur fabrication d'une qualité inférieure en profitant de l'excellente réputation des articles de leurs collègues produisant dans la même région ou le même pays. Le contrôle public de qualité n'a rien de contraire, dans cette hypothèse, à la rationalité économique. Différent serait le cas où le contrôle aurait pour but exclusif non d'éviter que le consommateur ne soit induit en erreur, ou que le vendeur ne porte atteinte aux intérêts légitimes de ses collègues, mais de nuire à la production de certains genres d'articles dont l'Etat ou les concurrents désirent restreindre la consommation. Le mécanisme du marché serait néanmoins sauvegardé, mais la recherche d'une plus grande rationalité serait entravée.

Entre ces deux conceptions du néo-libéralisme économique, on s'aperçoit que la nuance est sensible. On pourrait exposer encore de nombreuses opinions légèrement différentes de celles reproduites ici.

9. Le rôle de la doctrine économique libérale

Comme toute doctrine, le libéralisme économique est une conception de l'homme. Il est l'héritier de la Grèce, de Rome, du christianisme surtout par le respect qu'il témoigne à la personne. Cette personne, il la veut libre. Il revendique donc, en premier lieu, la liberté économique sans laquelle une trop longue expérience nous enseigne que les libertés personnelles et politiques ne peuvent exister.

Le libéralisme économique est certes une spéculation intellectuelle. Il n'est pas que cela, puisque son action directe sur la société a permis à l'Occident, en moins de deux siècles, de vaincre la misère et de se lancer dans les réalisations extraordinaires qui illustrent notre époque. Est-ce à dire qu'aujourd'hui encore, la doctrine libérale *inspire l'évolution* du monde libre? Beaucoup de ses partisans le pensent, et presque tous ses adversaires. Ce n'est pourtant plus absolument certain, et Galbraith le conteste avec force. « Ce sont les impératifs de la technologie et de l'organisation et non les conceptions idéologiques qui déterminent la forme de la société contemporaine » ¹, écrit-il. Effectivement, et nous l'avons relevé ici, la doctrine libérale classique a été contrainte de *s'adapter à l'évolution* de nos sociétés modernes. Où est la cause, et où est l'effet? Qui commande aujourd'hui, de la doctrine ou du processus irréversible de croissance économique? Peut-être la question est-elle vaine, car sur la chaîne sans fin des causes et des effets, nous dit Villey,

¹ GALBRAITH, JOHN KENNETH; op. cit., p. 19.

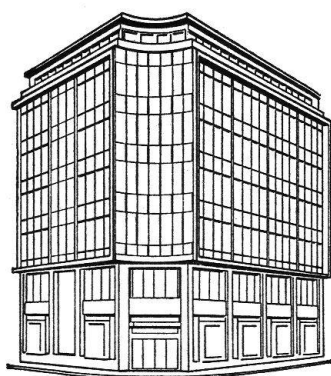
« du moyen primitif à la fin finale, tout est fin de ce qui le précède et moyen de ce qui le suit ». Que la doctrine classique ait donné la vigoureuse impulsion dont l'Occident avait besoin pour permettre à chacun de mener une existence enfin humaine, c'est ce qu'on pourrait difficilement contester. Marx, d'ailleurs, ne fut pas le dernier à en convenir. Mais, aujourd'hui, la doctrine conserve-t-elle l'initiative et imprime-t-elle à nos sociétés une direction résolument conforme à ses principes ? Ou ces derniers ne sont-ils pas plutôt engendrés par l'évolution ?

Le vrai problème de notre époque ne se situe peut-être pas dans la réponse à ces questions. L'homme, en Occident, a goûté aux bienfaits de la liberté d'abord, à ceux de la relative abondance des biens qu'elle assure, ensuite. A présent, chez nous, la très grande majorité des êtres ne veulent plus renoncer à ce style de société, quelle que soit la famille doctrinale à laquelle ils se rattachent. Depuis Khrouchtchev, des milieux toujours plus larges sont persuadés, à l'Est, qu'à partir d'un certain seuil, sacrifier la liberté n'est nullement la plus sûre manière d'améliorer les conditions matérielles des sociétés humaines. Un rapprochement est-il impensable ? « Une fois la décision prise de se donner une industrie moderne, dit encore Galbraith, il faudra s'attendre à ce que tout ce qui en découlera soit *inévitabile et identique*. » Peut-être est-ce là une erreur. Il y a des erreurs aujourd'hui qui seront vérité demain. Néanmoins, il est prudent de se garder de l'audace généreuse d'un œcuménisme doctrinal insuffisamment éclairé, ou nettement prématuré. Il n'est pas moins certain que tout ce qui s'élève dans l'utilisation et le développement de la technologie tend à converger. Car la technique est le meilleur gage de l'amélioration des conditions matérielles de chacun, et cette amélioration même rend plus impérieuse l'exigence d'une liberté toujours plus large. Que celle-ci soit aujourd'hui encore assassinée là où elle se manifeste, et qu'un bien lugubre hiver succède au plus radieux des printemps ne contredit pas ces propos, car l'aspiration à la liberté s'est élevée en des lieux où certains la croyaient à jamais disparue.

Aussi longtemps que la concurrence entre des doctrines différentes, et apparemment opposées les unes aux autres porte sur la meilleure manière d'assurer le maximum de bien-être matériel à la société, toutes les voies suivies conduisent tôt ou tard à l'optimum de rationalité, et donc à la liberté. Cela ne signifie nullement qu'à notre époque cette liberté ne soit plus menacée. Elle le fut et le sera perpétuellement. Encore faut-il savoir distinguer ses ennemis les plus redoutables. Ils ne sont pas toujours là où la coutume et la tradition nous enseignent de les voir. Aujourd'hui comme dans le passé, notre société peut sombrer. « Nous autres civilisations, disait Paul Valéry, nous savons que nous sommes mortelles. » Il pensait encore aux totalitarismes extérieurs, peut-être les moins dangereux car les plus faciles à dénoncer. Actuellement, le péril le plus menaçant ne vient pas du côté de ceux qui prétendent parvenir à produire plus et mieux selon d'autres critères que les nôtres ; la preuve est faite, à présent, qu'ils n'y parviendront pas. Ils l'ont compris eux-mêmes, pour l'essentiel, et infléchissent leur évolution dans notre direction. Très différente est la position de ceux qui contestent le sens de la production, qui contestent l'attrait

(pour les autres) de la consommation, qui contestent, en même temps que la valeur de la logique, celle de toute action rationnelle et de la liberté humaine. Tels sont à notre époque les adversaires irréductibles de la doctrine libérale aussi bien, d'ailleurs, que de la plupart des doctrines traditionnelles, non moins menacées. Mais, ici de nouveau, l'histoire nous enseigne que l'opposition aux valeurs les plus évidentes de l'ordre libéral n'est pas nouvelle. Seule, sa forme nous surprend et nous déconcerte. Chaque génération est appelée à défendre un ordre social qui, s'il perdait son attrait sur la population, ne mériterait plus de régner. C'est encore un éminent esprit libéral de Genève, Antoine-E. Cherbuliez, qui tenait il y a plus d'un siècle ces propos d'une étrange actualité: « L'ordre social est donc menacé par des tendances anti-sociales... Voilà un fait qu'il faut reconnaître, envisager, étudier sans peur et sans colère, car il y aurait péril à se l'exagérer comme à se le dissimuler. Le corps social est assez robuste encore pour examiner de sang-froid les germes de maladie qui se développent chez lui; mais il ne doit pas ajourner cet examen à une époque plus éloignée, où le mal sera devenu peut-être incurable » ¹.

CHERBULIEZ, ANTOINE-ELISÉE: *Etude sur les causes de la misère, tant morale que physique*; Guillaumin & C^{ie}, Paris 1853, p. 17.



Votre banque

Caisse d'Epargne et de Crédit

Lausanne

Lucens - Morges - Renens

Saint-Prex - Vevey

19 agents régionaux dans le canton